



RÉSEAU

Appel de candidatures : COMITÉ D'ÉLECTIONS PROVINCIALES 2 postes

Cet appel de candidatures vise à combler deux (2) postes afin de compléter les trois (3) postes nécessaires au Comité d'élections provinciales.

Tel que spécifié dans les statuts, aucun membre du Conseil exécutif régional ou du Comité exécutif provincial ne peut faire partie du Comité d'élections provinciales (article 16.01), à moins d'offrir sa démission, et aucune personne désirant accéder à un poste électif ne peut faire partie du Comité d'élections provinciales (articles 17.01 A et 18.01 A).

Ce Comité peut être assisté par un conseiller ou une conseillère du SCFP.

Les fonctions d'un membre du Comité se retrouvent dans le document ci-joint, principalement :

- Mettre en branle le processus électoral et veiller à ce que son déroulement se fasse en accord avec la réglementation adoptée.
- **Le Comité d'élections procède aux élections provinciales et régionales par vote électronique.**
- Le Comité d'élections est autonome. Il peut utiliser ou non, selon son désir, la structure syndicale, mais il doit utiliser le personnel administratif de la section locale 957 du SCFP.

Modalité : Les personnes nommées seront libérées selon les besoins et le travail peut être accompli localement.

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature doivent communiquer avec le secrétaire général à l'adresse suivante :

secgeneral@sthq957.org

Date limite : le 19 septembre 2025